

Hérémence Contact



Décembre 2013



Vue sur le barrage depuis Mandelon



Ruelle enneigée d'un hameau (Riod)

Sommaire

1 – Le Mot du Président	3
2 – L'administration de la commune en 2013	4
2.1 Généralités	4 – 5
2.2 Sécurité	6 – 7
2.3 Ecoles	8 – 9
2.4 Culture	10
2.5 Santé	11 – 12
2.6 Trafic et équipements	13 – 14 – 15 – 16
2.7 Aménagement du territoire	17 – 18 – 19
2.8 Economie	20 – 21 – 22 – 23
2.9 Finances	24 – 25
3 – Citoyens à l'honneur	26
3.1 L'accueil des nouveaux habitants	26
3.2 Jubilaires	26 – 27
3.3 Majorité civique	28
3.4 Mérites sportifs et culturels	29
4 – Divers	30
4.1 <i>Montagn'art</i>	30
5 – Sociétés locales	31
6 – Memento	32 – 33





Le Mot du Président

Un sondage international effectué en fin d'année 2013 illustre que plus de 2 Suisses sur 3 sont heureux de leur vie. Ce score positionne notre pays au 5^e rang mondial. Pour comparaison, seul 1 Français sur 4 affichait la même satisfaction.

Il est encourageant de constater que, globalement, notre pays offre à ses habitants un cadre de vie très apprécié. La subtile conjonction de facteurs économiques, politiques, sociaux et environnementaux favorise ce sentiment de bien-être malgré une conjoncture peu propice.

À l'échelle de notre commune, vos autorités et votre administration cherchent humblement à proposer les conditions contribuant à ce sentiment de bien-être. Et fort heureusement, nous pouvons compter dans cette optique sur un tissu associatif très dense et sur des initiatives privées encore bien vivaces.

Car l'aspect subjectif du «bien-être» ne réside-t-il pas aussi dans l'attitude de chacun? Une attitude traditionnellement volontaire et constructive chez les héréménçards qui savent donner un vrai sens au mot «communauté»: chacun apporte ce qu'il peut aux autres, pour le bien de tous.

L'exemple de la fermeture des guichets postaux et du départ de grandes enseignes de distribution peut être mis en exergue. Alors que nous pouvons certes regretter que des commerces et services délaissent notre commune, nous pouvons surtout nous réjouir que des initiatives privées et associatives, avec le concours modeste de la municipalité, permettent de proposer des services postaux et des épiceries dans plusieurs villages et lieux touristiques.

Cette dynamique partagée et cet engagement de chacun sont les conditions essentielles à un avenir radieux pour notre communauté. Vos autorités en sont pleinement conscientes et continuent d'œuvrer pour offrir les conditions-cadres favorisant ce développement serein et harmonieux.

En plus des réalisations conduites durant l'année écoulée, cette édition d'Hérérence-Contact vous informe des priorités que s'est fixées le conseil communal. Vous y constaterez l'orientation clairement exprimée en faveur de notre population.

Une population que nous sommes fiers de servir.



Régis Bovier
Président d'Hérérence

L'administration de la commune en 2013

Généralités

Les priorités de la législature

Le conseil communal s'est aménagé différentes séances consacrées spécifiquement aux priorités de la législature. Des discussions ouvertes et productives ont clairement démontré que les thématiques principales étaient partagées de tous.

Quatre axes majeurs ont été retenus: population, infrastructures, valorisation des ressources (dont l'hydro-électricité), politique. Ces thématiques sont très liées et interagissent les unes par rapport aux autres.

La population constitue sans ambiguïté le centre des préoccupations du conseil communal. Comme pour bien d'autres autorités avant, comme partout dans les vallées latérales, l'enjeu porte sur l'évolution démographique constatée. À Hérémence, le nombre d'habitants est stable. Cependant, l'âge moyen des habitants augmente. Il s'agit donc à la fois de faire face aux besoins liés au vieillissement de la population et d'être attractif pour les jeunes et les familles. Des mesures ont déjà été prises depuis plusieurs décennies: habitat, fiscalité, parafiscalité, transport, scolarité, structures d'accueil pour les enfants, encadrement des personnes nécessiteuses, sécurité, vie associative... Elles doivent être poursuivies voire ponctuellement améliorées, ce qui n'est pourtant pas évident dans le contexte économique actuel. La question des possibilités de logement constitue un enjeu majeur. Il s'agit d'une part de continuer d'offrir des places à bâtir, pour des maisons individuelles ou collectives, ce que les aménagements territoriaux conduits ces dernières années favorisent. Il s'agit d'autre part d'éviter l'abandon des bâtisses dans les centres des villages. Il s'agit enfin de compléter l'offre en appartements mis en location. Des initiatives privées sont annoncées, des projets de partenariat «public-privé» sont en discussion.

Les infrastructures publiques doivent être entretenues voire complétées. Nos habitants et nos visiteurs doivent continuer de disposer d'un certain confort et d'une qualité optimale dans nos réseaux de routes, de cheminements piétons, d'eau potable, d'eaux usées... Il en est de même

des bâtiments publics. La commune d'Hérémence a toujours fait des efforts très importants dans ces secteurs et les poursuivra. Concernant les bâtiments publics par exemple, le conseil communal opte pour conduire par étape les améliorations répondant aux besoins quotidiens des usagers: structure d'accueil, école, centre médico-social, bâtiment administratif, services publics... Cet exemple illustre si nécessaire l'interaction entre les investissements alloués aux infrastructures et l'attention accordée à la population.

La commune est un acteur économique en soi au niveau de la production hydro-électrique. Grâce aux choix opérés il y a plusieurs décennies et encore récemment, plusieurs générations ont et vont profiter de cet apport important pour le budget communal, donc pour les prestations en faveur de la population. Le conseil est tout particulièrement attentif aux développements que pourraient connaître ce secteur, tout spécialement dans le débat sur les retours de concessions. L'évolution du marché de l'électricité pourrait également conduire à redéfinir provisoirement des priorités.

La politique doit être au service des citoyens. Les membres de l'exécutif s'engagent à œuvrer ensemble, de manière respectueuse et collégiale. La recherche des points de convergence nourrira les projets d'avenir.

Administration communale à votre service

L'amélioration continue du service offert par l'administration communale à la population représente une préoccupation du conseil communal.

Horaires d'ouverture:

Tous les horaires sont détaillés au chapitre «Memento», en page 32!

Il sied de préciser que, dans le prolongement de ce qui existait jusqu'ici, vous pouvez être reçus sur rendez-vous en dehors de ces horaires. Notre personnel vous renseigne également par téléphone ou par courrier électronique.

Les votations fédérales 2013

L'organisation d'une votation implique l'engagement de plusieurs personnes, de l'envoi du matériel de vote à son dépouillement en passant par la mise en place des bureaux de vote. Pour notre commune, nous estimons le temps consacré pour chaque week-end de votation à environ 50 heures de travail.

Cette année, ce sont 11 objets fédéraux qui ont occasionné une convocation aux urnes en 4 week-ends différents.

Ces votations ont présenté les résultats suivants:

Arrêté fédéral sur la politique familiale:

	Suisse	Héremence
Participation	46.6%	82.4%
Oui	54.3%	54.2%
Non	45.7%	45.8%

Initiative populaire:

«Contre les rémunérations abusives»:

	Suisse	Héremence
Participation	46.7%	82.3%
Oui	68.0%	60.7%
Non	32.0%	39.3%

Modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire:

	Suisse	Héremence
Participation	46.5%	81.1%
Oui	62.9%	9.3%
Non	37.1%	90.7%

Initiative populaire:

«Election du Conseil fédéral par le peuple»:

	Suisse	Héremence
Participation	39.5%	54.9%
Oui	23.7%	21.1%
Non	76.3%	78.9%

Modification de la loi sur l'asile:

	Suisse	Héremence
Participation	39.4%	54.9%
Oui	78.4%	79.1%
Non	21.6%	20.9%

Initiative populaire:

«Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire»:

	Suisse	Héremence
Participation	46.4%	58.9%
Oui	26.8%	13.4%
Non	73.2%	86.6%

Loi fédérale sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme:

	Suisse	Héremence
Participation	45.5%	58.7%
Oui	60.0%	64.4%
Non	40.0%	35.6%

Modification de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce:

	Suisse	Héremence
Participation	45.8%	58.9%
Oui	55.8%	44.5%
Non	44.2%	55.5%

Initiative populaire:

«1:12 – Pour des salaires équitables»:

	Suisse	Héremence
Participation	53.0%	69.6%
Oui	34.7%	23.0%
Non	65.3%	77.0%

Initiative populaire:

«Initiative pour les familles: déductions fiscales pour les familles aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants»:

	Suisse	Héremence
Participation	52.8%	69.6%
Oui	41.5%	38.1%
Non	58.5%	61.9%

Modification de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière):

	Suisse	Héremence
Participation	52.9%	69.6%
Oui	39.5%	29.2%
Non	60.5%	70.8%

Sécurité

Bonjour M. l'agent

Depuis avril 2013 un nouvel agent a pris ses fonctions au sein de la police intercommunale du Val d'Hérens. Il s'agit de M. Giovanni De Luca, marié et père d'un enfant, qui vit à Bramois.

Après avoir travaillé une dizaine d'années dans le secteur automobile, M. De Luca change d'orientation professionnelle et commence une formation de policier à Savatan où il a obtenu son diplôme en 2010.

Après sa formation, il travaille une année au sein de la police de l'ouest lausannois et deux ans à la police municipale d'Orsières avant de rejoindre la police intercommunale d'Hérens.

Depuis son entrée en fonction, M. De Luca s'est familiarisé avec son nouvel environnement et a trouvé son rythme de croisière.

Engagé pour les communes d'Hérémence, Vex et St-Martin, notre nouvel agent de police est disponible et atteignable au numéro 079 618 52 57.



M. Giovanni De Luca

Nous lui souhaitons donc la bienvenue et plein de succès dans notre vallée.

Périmètre de sécurité incendie

Lors de sa séance du 23 octobre dernier le conseil communal a adopté le nouveau périmètre de sécurité incendie pour la zone touristique des Masses.

Pourquoi:

Actuellement, mis à part la zone touristique des Masses, tous les villages de notre commune sont protégés par un périmètre de sécurité incendie. Vu le développement que connaît cette zone et afin de limiter au maximum les risques d'incendies, des précautions sont donc à prendre. C'est dans ce but que le nouveau périmètre est mis en place pour les Masses et les Granges.

Ceci permettra d'harmoniser la qualité de l'entretien des parcelles sur tout le territoire communal et d'être conforme au règlement de police qui prévoit que chaque parcelle située à l'intérieur d'une zone à bâtir doit être correctement entretenue.

Comment:

Le périmètre a été défini par rapport à la zone à bâtir. Seules des parcelles non constructibles se trouvant dans des zones d'instabilités et les forêts cadastrées ont été retirées du périmètre.

Le nouveau périmètre de sécurité incendie entre en vigueur en 2014.

Tous les propriétaires concernés par cette modification recevront en début d'année des informations détaillées concernant l'entretien des parcelles situées à l'intérieur de ce périmètre.

Formation des écoles enfantines et primaires d'Hérémence

Un processus de formation sur les réactions à avoir face au feu et à la fumée a été mis en place pour les écoles enfantines et primaires d'Hérémence, en collaboration avec la police municipale et le corps des sapeurs- pompiers. Le but était de montrer aux enseignants et aux élèves comment réagir, dans le bâtiment scolaire, face à ce type de problème.

Tout d'abord, plusieurs modifications ont dû être apportées dans les bâtiments:

- Signalisation pour les voies d'évacuation ainsi que pour le système d'alarme.
- Pose des consignes de sécurité avec les plans d'évacuation dans chaque classe.

Celles-ci ont été effectuées et réalisées sous la supervision du service technique de la commune.

Une place de rassemblement lors de l'évacuation a été choisie, il s'agit du parvis de l'église.

Différentes consignes de sécurité et d'évacuation ont été édictées, transmises aux enseignants et aussi exercées avec eux.

Le 19 mai 2010, une formation de base sur les petits moyens d'extinction a été donnée à tous les enseignants ainsi qu'aux personnes travaillant au service administratif de la commune d'Hérémence.

Cette formation sensibilisait chacun d'eux sur l'utilisation d'un extincteur et sur le comportement à adopter face au feu et à la fumée.

Le 8 novembre 2011, une formation a été donnée à tous les élèves du centre scolaire d'Hérémence. Celle-ci portait sur une théorie concernant l'évacuation des bâtiments en cas de feu et de fumée. Ils ont pu voir un atelier sur la découverte du feu et des différents moyens d'extinction et ont aussi pu côtoyer des pompiers avec des appareils de protection de la respiration. Petite «cerise sur le gâteau»: les enfants ont eu la possibilité de traverser un couloir enfumé afin qu'ils se rendent compte des difficultés qu'engendre la fumée en cas d'incendie.



La traversée du couloir enfumé

Cette matinée s'est terminée par un exercice d'évacuation du bâtiment des écoles enfantines et primaires jusqu'à la 4^e, et ensuite par l'évacuation du bâtiment des 5^e et 6^e primaires.



Utilisation d'un extincteur



Evacuation des 5^e et 6^e primaires

Suite à toute cette formation, il a été décidé d'organiser un exercice d'évacuation sur la simulation d'un dégagement de fumée, en situation réelle, sans que personne ne le sache. Ainsi, le 13 mars 2012, un tel exercice a été mis sur pied pour le bâtiment des écoles de 1^{re} jusqu'à la 4^e primaire et pour le bâtiment des 5^e et 6^e primaires.

Le 15 octobre 2013, une formation a eu lieu sur le même principe qu'en 2010, pour les nouveaux élèves qui ont intégré le centre scolaire, soit les 1^{res} et 2^e enfantines.

Par la même occasion et afin de se rafraîchir la mémoire, ce jour-là a aussi eu lieu un nouvel exercice d'évacuation pour tout le centre scolaire.

Le but de ces exercices est de former, à intervalle régulier, tous les enfants et les enseignants du centre scolaire.

Ce rythme de formation sera maintenu pour les prochaines années.

Un grand merci au personnel enseignant ainsi qu'aux élèves pour la très bonne collaboration lors de ces journées de formation.



Vision d'un pompier avec l'équipement complet

Ecoles

Une nouvelle direction pour les écoles primaires de la vallée

Depuis la rentrée d'août, les écoles primaires d'Hérémence, de Vex, St-Martin, Evolène et Mont-Noble se sont regroupées autour d'une même direction pédagogique, rattachée à la direction du CO Hérens. M^{me} Monique Defago-Pralong a été désignée par les autorités scolaires communales en tant que directrice-adjointe. Elle seconde depuis quelque mois le directeur du CO, M. Gérard Aymon et a la responsabilité des écoles enfantines et primaires. Elle devra relever le défi du développement d'un véritable projet pédagogique intercommunal.

De manière générale et sur l'ensemble du territoire cantonal, l'essor des directions d'écoles primaires, encouragé par le Département de la

Formation et de la Sécurité, vise l'amélioration pédagogique et la valorisation des compétences des enseignants. Contrairement aux enseignants qui dorénavant sont des salariés de l'Etat du Valais, les directions d'établissements de l'école obligatoire sont engagées et salariées par les autorités communales qui bénéficient d'une subvention cantonale.

La généralisation des directions d'établissements de l'école obligatoire permet dorénavant une séparation effective entre les responsabilités organisationnelles dévolues aux commissions scolaires et les responsabilités pédagogiques confiées aux directions d'établissement.

A l'instar des communes hérensardes, la commune d'Hérémece conforte ainsi sa position d'excellence dans le domaine de la scolarisation des futures générations. En effet, les avantages d'une conduite pédagogique semblent à terme de plus en plus évidents; en voici quelques uns:

- Développement d'un climat scolaire induit par des valeurs communes et partagées: meilleure prise en compte des différences, bienveillance pédagogique, dialogue et ouverture vis-à-vis des parents, excellence pédagogique;
- Harmonisation des pratiques pédagogiques dans le respect des particularités locales;
- Harmonisation des exigences, et des modalités de scolarisation (devoirs à domicile, demandes de congé, sanctions);
- Mise en relation des enseignants pour une meilleure collaboration;
- Possibilité pour les enseignants d'avoir une personne-ressource à disposition;
- Encouragement professionnel, motivation, soutien, résolution de difficultés.

Notre commission scolaire, déparquée des tâches pédagogiques, pourra dès lors se concentrer notamment sur l'organisation de la scolarité, des horaires, du domaine parascolaire et des transports.

La commune d'Hérémece poursuit ainsi sa contribution à l'amélioration de la qualité de son école, puisque les autorités communales d'Hérémece ont d'ores et déjà décidé de poursuivre le financement d'une dotation pédagogique complémentaire pour l'année scolaire 2013 – 2014, de manière à permettre à tous les élèves d'accéder au savoir de la manière la plus optimale possible.

Nouvelle concierge des écoles

Après 28 ans de bons et loyaux services comme concierge de la salle de gymnastique d'Hérémece puis des bâtiments des écoles primaires et enfantines, M^{me} Mathilde Genolet a fait valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année scolaire 2012/2013. Nous la remercions chaleureusement pour son travail effectué consciencieusement et avec soin tout au long de ces années. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouvelles activités de retraite.

M^{me} Corinne Zermatten a été engagée au mois d'août 2013 pour reprendre les tâches de Mathilde. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe de conciergerie.

Les cinq communes concernées pourront compter sur une personne compétente et expérimentée. En effet, M^{me} Defago-Pralong dispose d'une formation initiale d'institutrice primaire. Après avoir été titulaire de classe durant plusieurs années, elle a ensuite dirigé l'école primaire de Troistorrens durant 9 ans. Entre temps, elle a suivi deux formations en cours d'emploi d'une durée de trois ans: la formation au ministère et à l'engagement en église (F.A.M.E.) et la formation romande pour les responsables d'établissements scolaires (FORRES).

Se souvenant de ses origines hérensardes, M^{me} Defago-Pralong a élu domicile à Vex. Son enthousiasme, sa capacité d'écoute et de communication ainsi que sa motivation se révéleront sans doute des atouts essentiels pour fédérer autour d'un même projet et pour la première fois les écoles primaires de la vallée.


 M^{me} Defago-Pralong

 M^{me} Mathilde Genolet et M^{me} Corinne Zermatten


Culture

Inauguration de la forge et 25^e anniversaire du musée

Le blanc habillait cette journée particulière du 12 octobre. Blanc d'une neige tombée la veille et enrobant un paysage automnal déjà paré de couleurs ocre des merisiers et or des mélèzes. Blanc de ces volutes automnales qui transformaient Hérémence en un navire conquérant et le Val d'Hérens en un océan de brouillard.

Et malgré le froid inhabituel pour la saison, dès le début de la matinée, des silhouettes emmitouflées s'égrenèrent lentement, surprises et ankylosées par l'inhabituelle froidure. D'abord isolés, puis en grappes pour former enfin un rassemblement compact. Les Hérémensardes et Hérémensards ainsi que les invités ont répondu en nombre à l'invite des autorités communales.

Les préparatifs qui ont permis de présenter ce nouveau joyau muséal avaient duré plus de cinq ans. Il avait fallu constituer une équipe; une équipe de hautes compétences, non seulement dans le domaine artisanal, mais également dans le domaine de la planification, de l'organisation et surtout dans la restitution d'une mémoire à la fois si lointaine et néanmoins proche.

Puis il a fallu déblayer, nettoyer, encore déblayer et encore nettoyer. Puis imaginer, restaurer, polir, imaginer encore, nettoyer encore. Puis construire et reconstruire - le bois - la pierre - le métal. Enfin, sous la conduite d'Eric Genolet, établir des choix de scénographie, préparer l'exposition et la présenter au public.

Ainsi donc, par le dynamisme de la commission culturelle communale et de Patrimoine Hérémence, la commémoration des 25 ans du musée et l'inauguration de la forge ont pu se dérouler sous les meilleurs auspices.

De nombreuses animations pour grands et petits ravirent le public. D'aucuns d'entre eux découvrirent, émerveillés, les pratiques ancestrales comme fascinantes et magiques. D'autres, nos aînés, revivaient, nostalgiques sans doute ce qui constituait leur quotidien - les odeurs des sabots des mulets brûlés durant le ferrage - la respiration du soufflet - la lumière toute particulière de la forge.

La fin de la journée fut marquée d'allocutions simples et authentiques, celle de notre président M. Régis Bovier précédant celle de M. Jacques Cordonnier, Chef du Service de la Culture du canton du Valais. La salle polyvalente, comble pour l'occasion sut apprécier par ses applaudissements l'ouverture de ce nouveau joyau du musée multi-sites d'Hérémence.

Les autorités communales remercient toutes les personnes qui de près ou de loin ont œuvré à cette réalisation ainsi que toute la population hérémensarde qui a répondu à son invitation.



 Commune
Hérémence

12 octobre 2013

**25 ans du Musée
Inauguration de la forge**

De 13h à 18h: Portes ouvertes
17h: Partie officielle

Animations diverses:

- Démonstrations de ferronnerie
Tissage - Boissellerie
- De 15h à 16h: Ferrage d'un cheval
- Exposition
«Le mayen, l'alpage: arrêt sur images»
- Buvette

Le nouveau visage du CMS

Après dix ans de direction du CMS du Val d'Hérens, M^{me} Simone Jacquod a décidé de passer le relais, et de prendre sa retraite. Le CMS a fait l'éloge des compétences de l'ancienne directrice et l'a remerciée pour l'essor de l'Association durant cette décennie. Pour lui succéder, le comité de l'Association a désigné depuis le 1^{er} août 2013 M^{me} Claire-Lise Giannoni à la direction du CMS.

Agée de 39 ans, M^{me} Giannoni est établie à Hérémece avec son époux et son enfant. Après avoir suivi l'école de commerce de Sion, elle a embrassé une formation d'ergothérapeute. Elle a travaillé dans ce domaine dans divers contextes, avec des adultes au CHUV à Lausanne et avec des personnes souffrant de troubles psychiques à la fondation emera en Valais. Référente d'équipe, puis praticienne formatrice, M^{me} Giannoni achèvera sa formation continue par un diplôme en direction d'institution.



M^{me} Claire-Lise Giannoni

M^{me} Giannoni a bien aimablement répondu à quelques questions:

Quelle est votre vision actuelle du CMS?

En préambule, je fais allusion au message inscrit sur le fascicule de présentation du CMS «Près de vous... Pour vous... Chez vous...» et je me permets de citer la mission du CMS: «Le CMS garantit une offre médico-sociale coordonnée, professionnelle et adaptée à l'ensemble de la population du Val d'Hérens, de la naissance à la fin de vie, en favorisant le maintien à domicile, la prévention et l'autonomie. Il intervient en partenariat avec le bénéficiaire de prestations et son entourage.»

Mon 1^{er} objectif en entrant en fonction au CMS en août 2013 a été de comprendre comment cette mission, centrée sur la personne, ses activités, son entourage et son environnement se réalise et s'organise (dans quelles conditions, par quels intervenants professionnels ou bénévoles, dans quel cadre financier, légal et administratif). J'ai ainsi eu la chance d'accompagner ponctuellement les équipes dans leur travail auprès des personnes; j'ai pu échanger avec les bénévoles qui se chargent des repas à domicile et des transports; j'ai pris contact avec quelques-uns des partenaires privés et publics et je n'ai pas terminé! En effet, les prestations du CMS sont multiples et impliquent de nombreux partenaires.

Quels sont les éléments essentiels que vous relevez depuis votre entrée en fonction?

Ce que je relève:

- La finalité est de permettre l'accès aux prestations auxquelles chacun a droit quel que soit son contexte personnel, social ou géographique (et cela a du sens dans nos villages, dans les vieux quartiers, en hiver).
- Le maintien à domicile implique l'évaluation, les soins spécifiques et l'aide dans les activités quotidiennes. Il englobe aussi le soutien à l'entourage, l'aménagement de l'environnement ainsi que, et c'est plus d'une fois l'essentiel, le maintien d'un lien social.
- Il repose sur le travail coordonné d'infirmiers, d'aides familiales, d'assistants sociaux ainsi que sur le soutien de bénévoles.
- Il demande des compétences professionnelles, des capacités d'adaptation et beaucoup de compétences humaines.
- L'accès aux soins concerne aussi les interventions de prévention, de dépistage et d'éducation à la santé dans le cadre de la santé scolaire.
- Il inclut encore le soutien, les conseils aux parents et les contrôles de la petite enfance dans le cadre de la consultation parents-enfants.

- Il intègre enfin l'aide et les conseils pour les démarches administratives et la gestion budgétaire ainsi que l'examen d'aide sociale financière, en collaboration avec les communes.

Ces prestations sont indispensables et reconnues d'utilité publique. Elles reposent sur la collaboration avec les différents partenaires de la santé et le soutien des communes car seules une partie d'entre elles sont prises en charge par les caisses maladie. Elles nécessitent la sensibilisation de toute la population.

Les demandes sont fluctuantes, en adaptation permanente et en constante croissance, en lien avec le contexte sanitaire actuel, les contraintes financières et l'évolution démographique de nos villages:

- Raccourcissement des séjours hospitaliers
- Pressions financières et administratives pour le remboursement des soins
- Évolution des pratiques professionnelles
- Vieillesse de la population
- Etiolement du réseau familial et social

En résumé:

Le CMS est une structure riche et complexe, qui bénéficie du soutien de son comité et des communes, qui peut compter sur des professionnels investis dans leur métier malgré des conditions difficiles et que des bénévoles indispensables soutiennent. Mais c'est une structure grandissante qui se retrouve à l'étroit dans son costume actuel et se voit contrainte d'en changer.

Quelle est votre vision future du CMS?

Dans ce contexte, des changements se profilent en termes de quantité et de nature des prestations:

Aide et soins à domicile:

- Soins post-hospitaliers de plus en plus techniques et dont la fréquence augmentent (passages 7 jours sur 7, voire 2 fois par jour)
- Aide dans les diverses activités quotidiennes en augmentation
- Rôle de maintien social accru

- Conseils administratifs plus nombreux dans des situations d'isolement et de précarité

Les prestations de prévention et promotion de la santé à tous âges sont à développer et je pense important que le CMS s'engage, en partenariat avec les communes, dans une réflexion sur le développement de structures à encadrement médico-social, comme alternative au placement en EMS.

Pour assurer la pérennité du CMS, l'accès aux prestations, le maintien à domicile, la meilleure qualité de vie des personnes de nos villages momentanément ou durablement touchées dans leur santé, il est indispensable:

- De faire évoluer la structure, les effectifs, les outils de travail et de communication,
- De développer la collaboration pluridisciplinaire,
- De développer des synergies et des partenariats,
- De développer le réseau de bénévoles et l'implication sociale,
- D'informer et sensibiliser toute la population.

Chacun est concerné par le CMS comme bénéficiaire de prestations, comme proche, comme bénévole.

Aide et entraide Recherche de bénévoles

Comme relevé par sa direction, pour répondre aux besoins de la population, le Centre médico-social a besoin du soutien de bénévoles. Un **service bénévole** est ainsi organisé dans chaque commune.

Il apporte une contribution importante et indispensable au maintien à domicile en assurant la livraison des repas, les transports, en effectuant des visites aux malades et en accompagnant des personnes en fin de vie.

Vous avez un peu de temps, de la facilité de contact et vous les mettez volontiers à disposition des autres.

N'hésitez pas à vous présenter comme aide ponctuelle ou plus régulière.

Trafic et équipements

Parking sous le télésiège des Masses

Le but est atteint, le télésiège est opérationnel!

Pour y arriver, il était impératif de terminer le parking jusqu'à la dalle de toiture pour fin septembre afin de permettre la mise en chantier de la station de départ posée au-dessus. Ce délai a pu être tenu grâce à la bonne collaboration des entreprises engagées dans l'œuvre.

En parallèle du montage du télésiège, les travaux annexes tels que sauts-de-loup, parapets, cage d'escaliers se sont poursuivis pour se terminer par le bétonnage le 18 décembre de la dernière partie sur l'entrée. Si les aménagements extérieurs ont été commencés, une part importante des remblayages se fera au printemps.

Le volume important de travaux à réaliser n'a malheureusement pas rendu possible l'ouverture du parking cet hiver déjà. Il faut compter encore quatre mois de travaux à l'intérieur pour terminer les équipements techniques, de sécurité et les finitions. Ces travaux reprendront dès la fin de la saison de ski car ils ne sont pas compatibles avec l'exploitation du télésiège pour des questions de sécurité.

Dès l'automne prochain, cette nouvelle infrastructure complétera le nouveau télésiège pour offrir un confort nouveau aux usagers.

Nous remercions pour leur compréhension les usagers de la route et les propriétaires riverains du chantier qui ont subi les désagréments inhérents à ce type de travaux.



Amélioration de la Route des Masses

En parallèle des travaux du parking des Masses, nous avons profité des matériaux d'excavation pour renforcer les bords aval de la Route des Masses entre la Route de la Prairie et la Route de Louchelet.

L'amélioration de la route a permis de corriger sa largeur qui n'était pas constante, de reprendre les déformations liées aux mouvements du terrain dans ce secteur partiellement instable, de

renforcer localement la fondation de la chaussée et de traiter la fissuration.

Les travaux se sont terminés par la pose d'un nouveau revêtement et par le marquage de l'axe central.

En fonction des possibilités budgétaires, ces améliorations devraient se poursuivre ces prochaines années.

Aménagement du quartier de la Fin à Euseigne

Le quartier de la Fin à Euseigne était le dernier grand quartier d'habitations à avoir un équipement incomplet. Cette situation est aujourd'hui corrigée puisque les travaux sont terminés. Dans le cadre du prolongement de la route comme elle avait été prévue dans le cadre du remaniement parcellaire, les services ont été tirés afin de finaliser l'équipement de toutes les parcelles.

Cela comprend les égouts, les eaux claires, l'éclairage public et l'eau potable pour la Commune mais aussi l'électricité et le téléphone en partenariat avec ESR SA et SWISSCOM SA.

Sortie sud de Mâche

Les travaux de la sortie sud de Mâche sont terminés. Commencés il y a trois ans par la mise en remblai des matériaux provenant de la Route Prolin – Ayer, ils se sont poursuivis par le déplacement de la route communale, le déplacement de la route cantonale et finalement par le réaménagement du carrefour de la route amont.



Mâche avant les travaux

Aujourd'hui, grâce à l'excellente collaboration avec le Service cantonal des routes, transports et cours d'eau, ces travaux ont permis non seulement d'améliorer la route principale mais aussi de doter les routes d'accès au village de carrefours permettant l'entrée et la sortie des véhicules sans manœuvres fastidieuses.



Mâche après les travaux

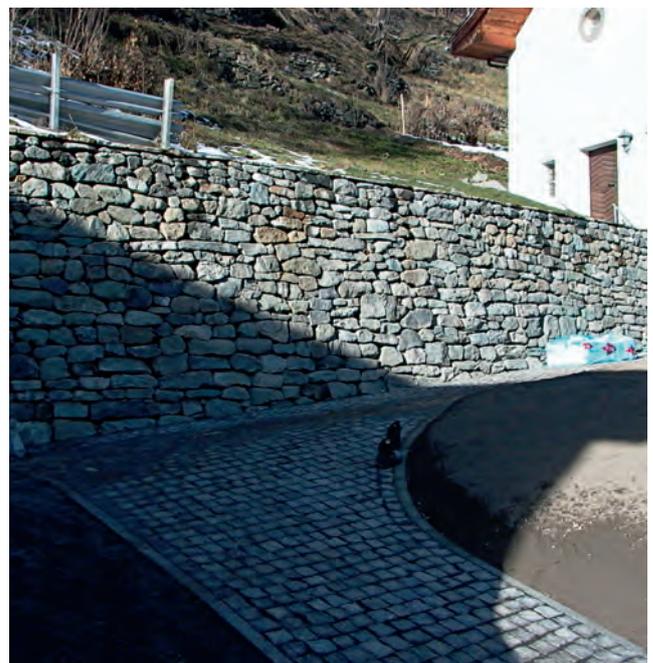
Aménagement d'Ayer

Les travaux de réfection des cheminements piétons d'Ayer ont été faits de manière à respecter au mieux le caractère de ce village.

D'aucun auront peut-être trouvé que ces travaux ont été longs mais il ne faut pas minimiser l'importance des travaux de fouilles réalisés préalablement. Les réseaux d'égout et d'eaux claires ont été construits en séparatif en vue du raccordement à venir avec la STEP de Mâche. ESR SA a collaboré aux travaux pour préparer la mise en souterrain de leur réseau.

Les murs situés de part et d'autre de la chapelle ont du être refaits et les aménagements des chemins ont finalement pu être réalisés. Les travaux se sont terminés par la pose de l'éclairage public.

Seule la couche finale de l'enrobé de la route cantonale reste à poser l'été prochain.



Riod

Dans le cadre général du raccordement des villages à la nouvelle STEP de Mâche, une nouvelle étape a été réalisée en 2013 avec le raccordement de Riod. Plusieurs travaux ont été réalisés en parallèle pour un montant global d'environ Fr. 1,3 millions.

Les travaux prévus de mise en séparatif du village de Riod sont terminés. Les anciens égouts en ciment ont été changés par des conduites en fonte. Les canalisations d'eaux claires ont été construites et celles d'eau potable ont été remises à neuf. Entre la place centrale et la chapelle, les conduites étaient encore en acier et en creusant, nous avons constaté qu'elles fuyaient dans le terrain. Le réseau d'éclairage public a été étendu et modernisé. Parallèlement, ESR SA a préparé la suppression des raccordements électriques aériens et Swisscom SA a complété ses installations.

En complément de ces travaux, le raccordement du village à la STEP de Mâche, dont la première étape jusqu'au torrent de l'Aa avait été réalisée l'an passé, a été poursuivie entre le torrent et le réseau existant à Mâche. Le raccordement effectif a été fait le 14 novembre 2013 et, depuis cette date, les eaux usées du village de Riod sont épurées par la STEP alors que les eaux claires se jettent dans le torrent.

Lors du creusage des fouilles dans la route cantonale à l'intérieur de Riod, nous avons

constaté que la couche de fondation de la route était sous-dimensionnée par rapport aux critères actuels et aux charges de trafic moderne. Le service cantonal des routes et des cours d'eau a donc décidé de reprendre cette infrastructure à ses frais en parallèle de nos travaux, ce qui a rallongé le chantier mais a permis finalement de goudronner à neuf l'entier de la chaussée.

Les travaux se sont terminés par le marquage des places de parc et par la pose des nouveaux mâts d'éclairage. Nous sommes conscients que de tels travaux au centre d'un village entraînent des désagréments inévitables et remercions les habitants de leur compréhension. Nous sommes persuadés que «Lè Cliococ» sont heureux de bénéficier d'infrastructures remises à neuf.



Qualité de l'eau potable

La gestion du réseau d'eau potable est une priorité et un souci permanent des autorités et du service technique, dans le but de garantir la qualité au robinet. Durant l'année 2013 nous avons effectué 12 prises d'échantillons qui ont fait l'objet d'une analyse bactériologique par le laboratoire cantonal. Tous les résultats ont montré une eau de qualité irréprochable, sans présence de germes. De plus, aucun problème particulier n'a été constaté dans le réseau.

Nous avons la chance de boire une eau de source totalement naturelle, non traitée et sans aucune adjonction. Ceci n'est possible qu'avec des sources bien protégées, qui produisent une eau de qualité, en quantité suffisante et distribuée dans un réseau en parfait état. Toutes ces conditions sont réunies à Hérémece.

L'alimentation en eau des villages est assurée par les sources communales du fond du Val des Dix, à l'exception du village de Mâche alimenté quasiment exclusivement par la source de Chirro. A titre d'information, nous vous donnons connaissance des caractéristiques de l'eau distribuée dans le réseau communal et à Mâche:

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche
ph		7.9	7.9
Dureté	°F	9.9	13.3
Ammonium	mg/l	< 0.05	< 0.05
Chlorures	mg/l	1.8	1.7
Sulfates	mg/l	10	41
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01
Nitrates	mg/l	1.9	1.3
Magnésium	mg/l	7.1	5.9
Calcium	mg/l	30.3	43.2

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces données.

Plus l'eau contient de calcaire ou de magnésium dissous, plus elle est dite «dure». La dureté s'exprime en degrés français ($1^{\circ}\text{F} = 10\text{mg/l}$ de carbonate de calcium). Plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques et plus il faut augmenter le dosage des produits à lessive.

De 0 à 7°F on parle d'eau très douce, de 7 à 15 d'eau douce, de 15 à 25 d'eau moyennement dure et ainsi de suite. On constate que nous disposons d'une eau «douce».

Un produit parfaitement naturel, de qualité irréprochable, douce pour les machines à laver comme pour les humains: à consommer sans modération!

Eclairage public

Les villages de Riod et d'Ayer ont été équipés cette année des nouveaux mâts d'éclairage de route. La technologie du LED a été retenue car, pour un rendement et un prix quasiment équivalents aux lampes à iodure métallique, elle permet d'abaisser linéairement l'éclairage durant la nuit. L'éclairage est réglé à 100% jusqu'à 22h00, à 80% jusqu'à 24h00, 50% jusqu'à 05h00, 80% jusqu'à 06h00 et ensuite 100%. A Ayer, les cheminements piétons ont été équipés de mâts d'éclairage bas identiques à ceux posés il y a deux ans à Prolin, eux aussi à LED.

Le remplacement des lanternes de 160W et des «champignons» de 125W s'est ainsi fait par des lampes LED de 37W en garantissant la qualité de l'éclairage. La lampe choisie permet de diriger la lumière sur la chaussée. Les cheminements piétons sont équipés de lampes de 10W sans abaissement.

A Riod nous sommes passés de 5 champignons et deux lanternes existants à 24 mâts nouveaux mais avec une puissance installée qui est passée de 1'195 W au départ pour 888 W actuellement, soit un gain de l'ordre de 36%. Avec l'abaissement

intégré, le gain de consommation annuel est de 45% malgré plus de trois fois plus de points lumineux.

A Ayer nous sommes passés de 4 lanternes et une lampe existantes à 5 mâts nouveaux et 15 mâts d'éclairage des cheminements piétons mais avec une puissance installée qui est passée de 800 W au départ pour 335 W actuellement, soit un gain de l'ordre de 58%. Avec l'abaissement intégré des cinq grands mâts, le gain de consommation annuel est de 65% malgré quatre fois plus de points lumineux.

L'amélioration du confort par l'augmentation du nombre de points lumineux, ciblé sur une meilleure adéquation des besoins avec l'éclairage passe aussi par une nette baisse de la consommation électrique donc de la facture annuelle. Cela s'inscrit aussi dans notre démarche «Cité de l'Energie».

En fonction des possibilités budgétaires, ces améliorations devraient se poursuivre ces prochaines années.

Economies d'énergie – Règlement d'application

Adopté en assemblée primaire en 2011, approuvé par le conseil d'Etat et mis en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012, le «*Règlement communal relatif à l'aide aux familles en matière d'énergie consommée et aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables*» a fait l'objet de réflexions de la Commission Energies. Elle a notamment analysé les modalités d'application de ce règlement pour les aides aux travaux d'isolation des bâtiments, à la lumière des dossiers présentés par des propriétaires et en attente de décision.

Un règlement d'application a été établi et adopté par le Conseil Communal en mai 2013. Il définit particulièrement les documents nécessaires et les caractéristiques techniques à remplir pour obtenir les aides. En effet, par exemple, si les niveaux d'isolation nécessaires actuellement sont définis dans le règlement de 2012, il n'y est pas précisé comment les aides rétroactives sont octroyées pour des travaux exécutés plusieurs années auparavant, lorsque les exigences n'étaient pas connues et que le matériel nécessaire n'existait pas encore. Par exemple, pour un remplacement de fenêtres, il faut actuellement installer des fenêtres à triple vitrage pour obtenir l'aide, or ces fenêtres n'étaient pas à l'ordre du jour en 2006.

C'est ainsi que des travaux effectués entre 2005 et 2012 font l'objet d'aides pour des niveaux techniques inférieurs.

Un autre aspect important a été décidé: nous voulons soutenir toutes les démarches d'isolation des bâtiments, y compris des travaux de petite ampleur sur des bâtiments existants où il est pratiquement impossible d'atteindre des niveaux d'isolation comparables aux constructions neuves actuelles. Pour cela des aides partielles sont accordées pour encourager tous les propriétaires à entreprendre un processus d'amélioration de leurs bâtiments.

	100%	66%	33%
Fenêtres (U du verre)	<= 0.7	<= 0.85	<= 1
Murs extérieurs et toiture	<= 0.2	<= 0.23	<= 0.25
Plancher contre extérieur	<= 0.25	<= 0.27	<= 0.3
Paroi ou plancher contre non chauffé	<= 0.25	<= 0.27	<= 0.3

Un effort pour simplifier les démarches administratives liées à ces aides a été également entrepris. Par exemple le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) n'est plus une condition préalable à toute aide. Par contre il faut mentionner le fait que ce document peut être très utile pour une planification correcte des travaux, et les conseils d'un professionnel sont parfois indispensables pour éviter des interventions inappropriées.

Prenez contact avec le service technique communal ou un membre de la commission pour obtenir tous les détails des aides disponibles, de la part de la Commune ou du Canton, pour votre cas particulier. Il est indispensable de présenter le dossier avant le début des travaux.

N'hésitez pas à entreprendre des travaux d'isolation, vous en serez les premiers bénéficiaires!

Une soirée d'information sur cette thématique sera organisée en début d'année.

Consommation d'énergie – Inventaire des gros consommateurs

Dans le cadre de la planification de ses activités futures, la commission Energies s'est penchée sur les consommations énergétiques des bâtiments ou installations communales en faisant l'inventaire des factures payées ces dernières années.

Le travail est en cours mais des informations intéressantes sont d'ores et déjà disponibles. On découvre par exemple que la station de pompage

d'eau potable des Masses, l'éclairage public et la patinoire sont les trois plus gros consommateurs communaux, ils totalisent la moitié de la consommation totale d'électricité, suivis de la STEP de Combioûle, des écoles et de l'église. C'est donc en priorité sur ces installations que les actions futures vont se concentrer, à la recherche d'économies possibles.

Aménagement du territoire

Décharge des Chaussées

La première procédure concernant l'agrandissement de la décharge des Chaussées est la modification du Plan d'Affectation des Zones (PAZ). Cette modification a été acceptée par l'Assemblée primaire du 12 novembre 2012. Elle a été transmise pour homologation au Conseil d'Etat le 26 novembre 2012.

Après le passage de l'obtention des préavis des Services cantonaux concernés, la modification a été homologuée en date du 18 septembre 2013 avec le défrichement nécessaire.

La procédure d'aménagement du territoire est ainsi terminée et nous avons pu mettre à l'enquête publique la demande d'autorisation de construire le 27 septembre 2013. Sans opposition, le dossier a été transmis le 12 novembre 2013 à la Commission cantonale des constructions pour décision.

Actuellement, le dossier est en consultation auprès des Services cantonaux concernés.

Appels en plus-values pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans la région des Masses et des Granges

Le dossier des appels en plus-values pour l'équipement de la zone touristique des Masses constitue une longue et complexe histoire qui trouve une conclusion en fin 2013.

Cette procédure, ou plutôt ces procédures car il y en a trois distinctes, prennent leur origine lors de la modification du plan de zone et la décision d'ouvrir cette région à la construction.

La constructibilité des parcelles est directement liée aux conditions de pouvoir être alimentées en eau potable et d'être raccordées à une station d'épuration des eaux usées. L'équipement de cette nouvelle zone en infrastructures sanitaires est une obligation pour la Commune.

La loi permet dans ce genre de cas d'appeler à contribution les propriétaires fonciers bénéficiaires des installations présentant une plus-value réelle pour leur propriété, ceci pour une partie du coût engendré.

La décision d'appel en plus-values pour les eaux usées a été prise par le conseil communal en 1985, pour l'eau potable «Les Indivis – Les Masses» en 1986, et pour l'eau potable des Granges en 2004. A ces dates, les décisions fondamentales ont été mises à l'enquête publique: périmètre, participation communale, méthode de calcul... il n'est plus possible de revenir sur ces décisions. Sur cette base trois acomptes ont été facturés, en 1988, 1991 et 1995 pour la région des Masses.

Depuis cette époque, non seulement les infrastructures ont été construites par étapes successives, mais plusieurs changements importants sont intervenus et doivent être pris en compte pour le décompte final. En 1996 les mensurations fédérales sont entrées en vigueur, cela a modifié notamment les surfaces des parcelles. Un nouveau plan de zone a également été adopté en 1998 avec des modifications d'indices de construction, or l'indice est un critère fondamental pris en compte dans le calcul. Le périmètre a également changé, en effet des zones de dangers ont été définies rendant certaines surfaces inconstructibles, donc non concernées par les contributions. Il faut également mentionner en 2004 la définition exacte des limites communales dans la région des Indivis et les multiples ventes et divisions de parcelles effectuées par les privés.

En 2012 l'équipement de la route de la Prairie a marqué la dernière étape des constructions. Les infrastructures terminées, on pouvait enfin faire les décomptes finaux et établir les bordereaux définitifs ce qui a représenté un travail de bénédictin:

Il a fallu d'une part établir les décomptes définitifs des travaux, desquels les subventions sont retirées, ainsi que la participation communale de 40%.

Des principes de calculs ont été établis pour tenir compte des changements d'indice. Les plans des équipements ont servi au calcul de la pondération d'éloignement de la parcelle, l'ancien parcellaire a été repris et plaqué sur le nouveau pour tenir compte des premiers versements.

Courant 2013 les décomptes définitifs ont été mis à l'enquête. Après traitement des recours, les bordereaux définitifs ont été signifiés aux propriétaires en novembre.

Il est clair qu'il n'est pas agréable en tant que récent propriétaire d'une parcelle de recevoir une facture pour des travaux effectués auparavant, mais la loi est très claire sur le sujet: le dernier décompte régularise l'ensemble de la procédure et c'est le propriétaire du terrain au moment de l'établissement du bordereau final qui est appelé à la contribution.

Tout ce travail n'est pas anodin. En effet les investissements totaux pour les équipements se montent à environ Fr. 11.1 millions. Des subventions ont été obtenues pour Fr. 3.8 millions environ et la commune prend à sa charge le 40% du montant non subventionné des travaux, soit environ Fr. 3 millions. L'appel en plus-values permet de récupérer environ Fr. 4.3 millions auprès des propriétaires. En contrepartie, environ 69 hectares ont été équipés pour permettre la construction. La zone touristique des Masses est l'atout numéro un du développement touristique de notre région.

Un grand merci à tous les collaborateurs qui ont permis de clore ce long et tortueux dossier.

Gestion des déchets

Le projet d'agrandissement de la décharge des Chaussees est en cours de procédure d'autorisation de construire. Nous vous rappelons qu'en attendant la mise en service de la nouvelle décharge, le dépôt de matériaux sur ce site est strictement interdit.

La décharge des Chaussees ne sera utilisée que pour les matériaux d'excavation propres (terre, pierres, blocs de rochers...). Comme annoncé l'an passé, les déchets inertes (grand verre, porcelaine, déchets de carrelage, de démolition, etc.) doivent être déposés à la déchèterie du Pont de la Scie où une benne a été mise en place à cet effet. Pour les travaux de réfection plus importants, une benne doit être mise en place sur le chantier et évacuée directement à la décharge des Paujes (Lathion) à Bramois.

Le tri des déchets n'a pas qu'un but purement écologique mais a aussi une grande importance du point de vue économique. Le coût de l'incinération d'une tonne de déchets est de 180 francs. La tonne de papier ou de métal trié

est reprise gratuitement, voire même payée en fonction de l'évolution de ces marchés. Dans la mesure où nous entendons contenir les coûts de gestion et de traitement des déchets, il est donc important de voir le tri s'améliorer encore.

Bien qu'une majorité de citoyens assure le tri, nous constatons malheureusement encore régulièrement la présence de cartons et de papiers par exemple dans les containers à ordures alors que des bennes sont en place pour récolter ces déchets. Si les cartons sont trop grands pour passer dans les ouvertures prévues, nous avons à la déchèterie du Pont de la Scie une benne ordinaire où ils pourront être facilement déposés.

Afin d'améliorer le confort des usagers, la déchèterie a été équipée cet automne de projecteurs. Ils sont particulièrement appréciés en hiver où la nuit tombe durant les heures d'ouverture.

Le tri des déchets est l'affaire de tous pour le bien de chacun. Merci de votre collaboration.

RPU du Fio

Les travaux d'équipement du secteur du Fio sont terminés, ce qui a permis à la Commission d'Exécution du RPU (CoEx) de mettre à l'enquête publique le nouvel état parcellaire.

Ce nouvel état dégage 12 nouvelles parcelles dont 10 sont constructibles, en remplacement des 62 parcelles initiales non bâties. Les deux dernières sont des jardins que des propriétaires ont désiré conserver. Ces parcelles bénéficient

des équipements nécessaires à savoir les accès, l'eau potable, les égouts et les eaux claires, l'électricité et le téléphone.

Les étapes restantes sont gérées par la Commission d'Exécution (CoEx). Il s'agit de la fin du traitement du nouvel état suite à sa mise à l'enquête publique, des travaux de clôture qui aboutiront à la mise à l'enquête publique du décompte final et de la répartition des frais.

PAD de Combioûle

Le Plan d'aménagement détaillé (PAD) de Combioûle nord est mené conjointement avec la Commune de St-Martin. Il traite du secteur des captages des sources thermales.

Il a été approuvé par les deux Assemblées primaires le 22 juin 2006 déjà. Son homologation a ensuite été retardée par la nécessité d'établir une constatation de l'aire forestière pour le secteur du PAD et par des problèmes de limites de parcelles consécutifs au projet SAU sur la Commune de St-Martin.

Ce PAD est le prérequis indispensable au développement du secteur de Combioûle et à l'exploitation des ressources thermales.

Après des allers et retours dans les services de l'Etat, le projet a enfin été approuvé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 18 décembre 2013.

Economie

Pyramides d'Euseigne

La Commission qui planche sur l'amélioration du site touristique des Pyramides poursuit ses réflexions depuis la législature passée en vue de l'établissement d'un concept de développement touristique du site qui s'inscrit dans les éléments existants dans la vallée.

En 2013, les réflexions de la Commission ont été soumises à la Haute Ecole de Gestion et de

Tourisme de la HES-SO Valais pour les confronter à un regard professionnel. Cette démarche est terminée et le rapport final rendu.

La Commission va reprendre son travail pour tenter de finaliser un concept d'exploitation sur la base des conclusions de la HES-SO et le proposer au Conseil communal pour validation.

Réseaux OQE – Mesures paysagères

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole 2014-2017 une séance d'information aux agriculteurs a été mise sur pied en février de cette année en collaboration avec la Commune de Vex.

Soucieuses d'aider les agriculteurs, nos deux communes ont souhaité offrir la possibilité de mise en place **d'un réseau écologique (OQE)**.

Ce réseau consiste, dans un périmètre délimité, (en l'occurrence celui-ci correspond au périmètre SAU, soit 670 ha) à favoriser la diversité des espèces végétales ou animales en maintenant ou installant dans les terrains agricoles un réseau de milieux naturels ou semi-naturels. Le but est de mettre en valeur et de conserver un patrimoine naturel, tout en permettant le développement des exploitations agricoles. A noter que seuls les exploitants bénéficiant de paiements directs ont droit aux subventions.

Ce type de réseau s'inscrit dans le programme de mesures fédérales d'encouragement de la biodiversité dans les zones agricoles.

Actuellement une étude préliminaire selon un cahier des charges très précis et fourni par le service de l'agriculture est en cours afin d'obtenir une idée générale claire sur les éléments existants et les possibilités de mises en réseau et de faire des propositions plausibles qui seront ensuite concrétisées au niveau des exploitants.

Ce mandat a été retenu par l'ACVH (Association des Communes du Val d'Hérens) dans le cadre du PDR (projet de développement régional) et sera pris en charge pour 84% par les instances cantonales et fédérales (contrairement aux régions sans PDR où le taux est de 60%), les 16

% restant étant à la charge de la commune qui est libre ensuite de les répercuter aux exploitants.

Pour ce qui concerne **les mesures paysagères** qui sont également l'un des objectifs de la nouvelle politique agricole fédérale, elles sont également en cours d'élaboration, celles-ci sont étudiées au niveau de la Vallée et pilotées par l'ACVH.

Les objectifs fixés par l'OFAG de ces contributions à la qualité du paysage sont:

- Une utilisation ciblée des moyens dans les régions qui accordent de l'importance au développement du paysage et qui s'y engagent
- L'amélioration de l'attrait du site et création de valeur dans d'autres domaines que celui de l'agriculture
- La régionalisation qui contribue à la diversité du paysage suisse
- L'engagement volontaire et la possibilité de revenu supplémentaire pour les agriculteurs

Comme pour les OQE, seuls les exploitants bénéficiant de paiements directs ont droit aux contributions.

Les résultats des études seront présentés aux acteurs concernés dès l'aboutissement. Nous espérons que ces deux mesures permettront de compenser quelque peu le manque à gagner provenant principalement de la contribution à la tête de bétail (UGB) qui ne sera plus d'actualité en 2014.

Activités forestières et construction d'un centre forestier

1. Exploitation

Le triage est mandaté par les propriétaires forestiers pour l'exploitation des forêts de protection. Ces exploitations sont séparées en deux catégories:

1.1. Les mesures en faveur du gibier

Ces travaux concernent l'amélioration des biotopes nécessaires au bon équilibre «forêt-gibier». L'objectif est d'offrir des zones de transition (pâture et tranquillité) entre les surfaces utilisées par l'agriculture et la forêt de protection, dans le but notamment de diminuer les dégâts aux jeunes arbres et donc de pérenniser une forêt de protection saine.

4.8 hectares de forêt ont été traités sur 8 sites différents, répartis entre Mandelon et Combioûle.



Frayures sur pin sylvestre par le chevreuil



Ecorçage d'épicéa par le cerf

1.2 La Gestion des forêts de protection (GFP)

Ces travaux ont pour objectif la structuration des massifs, horizontalement (hauteur des arbres: strates), et verticalement (épaisseur des troncs: stade de développement). Ces paramètres sont mis en œuvre après une analyse détaillée du peuplement. L'objectif principal est de garantir indéfiniment la fonction de protection du massif. Cette condition ne peut être réalisée qu'avec des interventions régulières, idéalement tous les 30 ans.



Une forêt bien structurée et équilibrée, avec une bonne répartition des strates de développement joue un rôle de protection important

Le triage forestier a exploité 25.6 hectares de forêt, selon les principes de la gestion des forêts de protection. Ces exploitations ont produit 3'000 m³ de bois, dont 20% ont été utilisés pour l'alimentation du chauffage à bois du centre d'Hérémece. Cela représente 1'800 m³ de plaquettes déchiquetées, qui permettent d'économiser environ 180'000 litres de mazout de chauffage.



Exploitation mécanisée en chaîne fermée entre les virages de la route du Louché/ Hérémece

2. Projet Forestae: construction d'un centre forestier

Les partenaires et propriétaires du triage forestier, sur proposition du comité directeur, ont décidé la construction d'un centre forestier à Sion. Ce projet, nommé «Forestae» a fait durant 3 ans l'objet d'une étude approfondie. Il s'articule autour des indicateurs suivants:

Economique:

- Développement du potentiel commercial de la plaine et de ses bassins versants
- Mise en valeur des produits issus directement des forêts des propriétaires du triage
- Augmentation de l'accessibilité aux produits locaux
- Mise en valeur du bois indigène
- Promotion des énergies renouvelables locales

Social:

- Offrir des conditions de travail décentes aux collaborateurs (techniques et administratifs)
- Développement de places de travail offrant des perspectives d'avenir intra entreprises aux collaborateurs

La construction a débuté au mois de septembre au lieu-dit les Ronquoz, sur la route des Iles à Sion, en prolongement de l'actuel couvert à copeaux. Le bâtiment sera opérationnel à partir du mois d'août 2014.

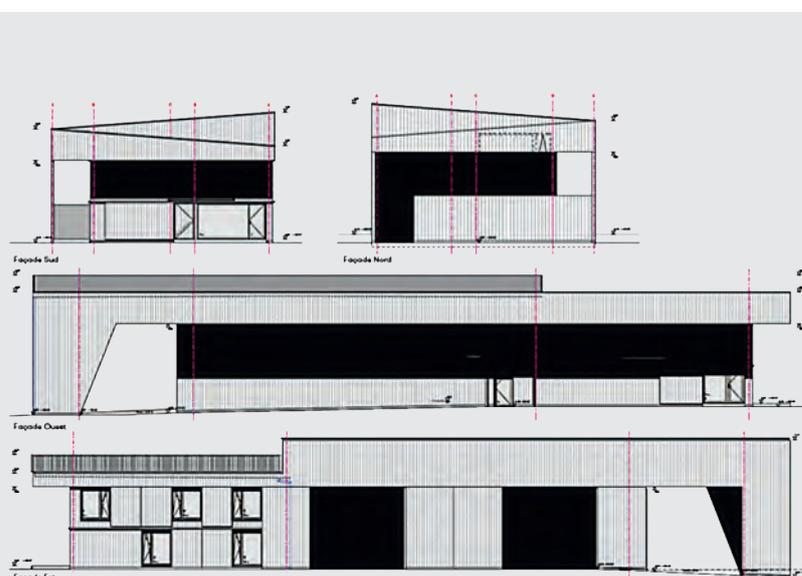
Le **bâtiment** est composé de deux unités: l'une administrative et fonctionnelle, comprenant des bureaux, un vestiaire, des WC et douches ainsi qu'un réfectoire, l'autre opérationnelle, comprenant un atelier et des espaces de travail intérieur et extérieur permettant le travail du bois indigène et la construction d'objets en bois brut. En plus des espaces liés au travail, des zones de stockage et de manutention pour la vente des produits sont également prévues dans le projet.

Le **coût total** du projet s'élève au maximum à 2'500'000 francs. Le financement est assuré par un apport de fonds propres des propriétaires, une subvention cantonale et fédérale ainsi qu'un prêt auprès d'une institution bancaire, dont le remboursement est assuré par le triage.

Le projet Forestae a pour but d'améliorer les échanges entre la plaine et la montagne. Par le développement de nos activités sur Sion, notamment commerciales, nous voulons améliorer la visibilité sur nos produits et nos compétences. Cette évolution permettra de consolider des places de travail importantes pour la région, assurer la formation des apprentis, tout en mettant en valeur le bois local et les compétences entrepreneuriales régionales.



Situation du projet



Plan des façades

Centrale de Chandoline

La centrale de Chandoline a été mise en service en 1934, soit il y a près de 80 ans. Conformément au contrat d'harmonisation des concessions pour les cours d'eau de la Dixence, du Chennaz et de la Printze conclu dans les années cinquante, les communes d'Hérémece, Mont-Noble, St-Martin, Sion et Vex ainsi que l'Etat du Valais sont devenues partenaires de l'aménagement en 1996. À l'issue des concessions, soit au 31.12.2031, l'aménagement sera remis aux autorités susmentionnées, ainsi qu'à la commune de Nendaz pour ce qui concerne les aménagements des eaux concédées de la Printze qui sont également pompées puis turbinées à Chandoline.

Des analyses ont été conduites ces dernières années afin d'évaluer dans quelle mesure la centrale de Chandoline pouvait être améliorée. Une modernisation de la centrale pour plus de 70 millions aurait été nécessaire, investissement auquel les communautés auraient dû participer. L'efficacité de la centrale serait toutefois restée inférieure de 10% à celle de Bieudron, centrale la plus puissante du complexe Dixence. Ces analyses ont démontré qu'en raison des meilleures performances des groupes de production de la centrale de Bieudron, il serait possible de produire 60 GWh d'énergie renouvelable supplémentaire par année si les eaux de Cleuson et de la Première Dixence étaient turbinées à la centrale de Bieudron plutôt qu'à celle de Chandoline, tout en économisant des charges d'exploitation. Ce supplément d'énergie équivaut en moyenne à la production d'une dizaine d'éoliennes telles que celles installées dans la plaine du Rhône. La suspension provisoire de la centrale de Chandoline, motivée également par des éléments sécuritaires, représente la meilleure alternative d'un point de vue économique et énergétique. Elle

satisfait au principe de l'utilisation rationnelle des eaux fixées par les lois fédérales et cantonales sur l'utilisation des forces hydrauliques.

Au vu des réalités d'aujourd'hui et des incertitudes de demain, les communes partenaires, l'Etat du Valais et Alpiq ont décidé de conserver les installations de l'aménagement de Chandoline mais sans exploitation. Cette solution permet de maintenir la possibilité d'une réhabilitation ultérieure de l'aménagement, un fonds est constitué à cet effet.

Les communes sont par ailleurs intervenues pour que des solutions soient trouvées pour la dizaine de collaborateurs d'HYDRO Exploitations SA qui ont travaillé à la centrale de Chandoline.

Enfin, dans le cadre de l'implantation de certaines chaires de l'EPFL en Valais, l'aire industrielle de Chandoline pourrait servir de plateforme d'essais de machines hydrauliques. Les discussions autour de ce projet en sont à leurs débuts.

Alpiq Suisse SA, les communes concédantes et le Canton du Valais ont travaillé en parfaite collaboration tout au long du processus de décision.



Usine de Chandoline

Perspectives du marché de l'électricité et influences sur les finances communales

Les prix de vente de l'électricité connaissent une conjoncture particulièrement défavorable: niveau très bas des prix sur les marchés internationaux et cours de l'Euro.

En tant que commune productrice d'électricité, nous subissons de plein fouet ces conditions difficiles. Comme nos coûts de production restent relativement stables et qu'ils vont même

augmenter pour le site de Bramois lorsqu'il faudra absorber sa réhabilitation, les marges bénéficiaires sur chaque kilowattheure diminuent. Et avec elles, les recettes du commerce de l'énergie qui représentaient en 2012 un montant de 4,5 millions de francs dans les comptes communaux, ou 30% des recettes de fonctionnement de la municipalité. Sur la base des informations en notre connaissance, nous avons estimé les recettes du

commerce de l'énergie à 3,5 millions de francs dans notre budget 2014. Les nouvelles modalités liées à l'aménagement de Chandoline permettent heureusement de limiter cette baisse qui sans cela aurait été plus importante. Les accords avec ESR offrent une perspective de stabilité jusqu'en 2016. Il s'agira d'être attentifs à l'évolution des prix à l'horizon 2017 et de définir au besoin de nouvelles priorités.

Mais l'impact de cette conjoncture temporairement difficile se fait également sentir sur les recettes fiscales. En effet, il faut compter avec une

baisse significative de l'impôt sur le bénéfice des sociétés exploitant des aménagements hydro-électriques sur le territoire communal. Par ailleurs, ces sociétés contestent le modèle de taxation retenu par le Service des contributions de l'Etat du Valais. Il paraît vraisemblable que les procédures se termineront par une décision du Tribunal fédéral. Le corollaire est que des incertitudes importantes demeurent sur les recettes fiscales qui pourront être encaissées ces prochaines années. Le budget 2014 s'avère prudent à ce sujet.

Finances communales

Comptes

Les comptes 2011 et 2012 de la municipalité d'Hérémence se résument comme suit:

Rubrique	Comptes 2011	Comptes 2012
Fonctionnement:		
Charges	9'329'956.97	9'916'692.07
Produits	14'951'573.16	14'954'653.58
Autofinancement	5'621'616.19	5'037'961.51
Amortissements	4'988'743.25	4'821'888.15
Variation de fortune	632'872.94	216'073.36
Investissement:		
Dépenses	6'484'762.70	8'294'431.05
Recettes	985'295.45	341'416.90
Investissements nets en augmentation du patrimoine	5'499'467.25	7'953'014.15

Les dépenses d'investissements, relatifs à de grands chantiers en cours sur le territoire communal, ont augmentés de 2.4 millions par rapport à l'année 2011. Celles-ci sont financées par la marge d'autofinancement qui se dégage des comptes de fonctionnement et par les propres moyens de la commune.

Dans son rapport sur les comptes 2012 de la municipalité, la fiduciaire Fidag SA, reconnue par l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes, atteste notamment que la comptabilité et le compte annuel ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires,

que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

La fiduciaire conclut que, disposant de comptes équilibrés, la commune d'Hérémence fait face à ses engagements.

Les comptes 2012 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2013.

Budgets

Les budgets 2013 et 2014 de la municipalité d'Hérémece se résument comme suit:

Rubrique	Budget 2013	Budget 2014
Fonctionnement:		
Charges	10'681'560.-	10'781'110.-
Produits	13'886'050.-	11'796'635.-
Autofinancement	3'204'490.-	1'015'525.-
Amortissements	2'764'580.-	1'687'170.-
Variation de fortune	439'910.-	- 671'645.-
Investissement:		
Dépenses	8'796'000.-	3'384'000.-
Recettes	1'095'800.-	339'700.-
Investissements nets en augmentation du patrimoine	7'700'200.-	3'044'300.-

La marge d'autofinancement prévue pour l'année 2014 a fortement diminué et a été estimée à Fr. 1 million. Cela est dû à la baisse des impôts sur le bénéfice des sociétés hydro-électriques et à la baisse du prix de l'électricité qui a heureusement pu être en partie compensée par les effets positifs de la nouvelle convention de Chandoline.

Le conseil communal a dû réétudier les priorités de son plan quadriennal d'investissements et ralentir le rythme des investissements. En agissant de cette manière, il maintient les prestations en faveur de la population et se réserve des liquidités afin de pouvoir financer des projets de plus grande envergure qui sont à l'étude.

Le budget 2014 de la municipalité a été adopté à l'occasion de l'Assemblée primaire de décembre 2013.



Citoyens à l'honneur

L'accueil des nouveaux habitants



Depuis 6 ans, le conseil communal convie à un apéritif de bienvenue les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune.

En 2013, 40 personnes se sont établies sur notre commune.

Les autorités communales et judiciaires ont reçu les personnes qui ont répondu présentes à l'invitation le 28 décembre 2013 à la maison bourgeoise. Un apéritif leur a été servi en toute convivialité et simplicité.

Bienvenue à tous ces nouveaux résidents!

Jubilaires

Le conseil communal a accueilli comme à son habitude et comme il se doit les jubilaires 2013.

La pluie qui s'était invitée lors de la séance photos n'a pas altéré la bonne humeur des participants et c'est dans une ambiance très sympathique et conviviale que se sont déroulés le repas et la soirée qui s'en est suivie.



50 ans de mariage

1. Dayer Georges et Gemma
Hérémence (excusés)
2. Dayer Jean-Paul et Monique
Hérémence
3. Genolet Bruno et Josiane
Hérémence
4. Nendaz Georges et Adelheid
Mâche (excusés)
5. Seppey Albert et Marie-Thérèse
Hérémence
6. Seppey Cyrille et Oliva
Mâche
7. Siéro Marius et Irène
Hérémence



Dayer Georges et Gemma



Nendaz Georges et Adelheid

90 ans

1. Favre Ferdinand
La Grangette (excusé)
2. Nendaz Fleurine
Mâche (excusée)
3. Siéro Virginie
St-Sylve (excusée)

Toutes nos félicitations!



Favre Ferdinand



Siéro Virginie



Nendaz Fleurine

Majorité civique

C'est la classe 1995 qui a eu l'honneur d'être reçue cette année par les autorités communales.

Une majorité civique qui a touché cette année 12 nouveaux citoyens.

Ces jeunes motivés et dynamiques ne manqueront pas, nous le souhaitons, d'user de leur droit de vote et pourquoi pas s'impliquer dans la vie politique communale.



- **Bovier Aurore** de Pascal et Sandra – Mâche
5^e année au Lycée Collège des Creusets (anglais-italien)
- **Dayer Alan** de Pierre-André et Fatima – Hérémence
3^e année d'apprentissage en médiamatique
- **Dayer François-Xavier** de Nicolas et Marie-Jeanne – Hérémence
Employé de commerce
- **Dayer Julie** de Jean-Pierre et Marlène – Hérémence
Employée de commerce à 60% – Ski de compétition
- **Epiney Maxime** de Florentin et Marie-Luce – Hérémence (excusé)
3^e année d'apprentissage de menuisier
- **Genolet Noémie** de Marc-Antoine et Anne-Marie – Mâche
3^e année d'apprentissage de coiffeuse
- **Moix Nicolas** de Louis et Monique – Euseigne
4^e année d'apprentissage de géomètre
- **Richiedei Roxane** d'Antonio et Nicole – Euseigne
3^e année d'apprentissage d'assistante dentaire
- **Schafetel Yann** de Bernard et Marie-Claire – Euseigne
5^e année au Lycée Collège des Creusets (latin-anglais)
- **Seppay Fabrice** de Jean-Marc et Nicole – Euseigne
5^e année au collège de la Planta (math forte-biologie-chimie)
- **Sierro Florent** de Pierre-André et Christine – Euseigne
4^e année d'apprentissage de menuisier
- **Zäch Robby** de Georgy et Floriane – Mâche
3^e année d'apprentissage en logistique

*Bienvenue
à tous ces nouveaux
citoyens d'Hérémence
et plein succès
dans leur nouvelle
vie d'adultes.*

Mérites sportifs et culturels

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites sportifs et culturels 2013 lors de la séance du 14 novembre 2013.

Mérites sportifs:

— Niveau Suisse —

- **M^{me} Julie Dayer:** Triple championne suisse junior 1 de Slalom géant, descente et Super G, vice-championne suisse junior 1 de Combiné et vainqueur du classement général de la Coupe suisse junior 1.
- **M^{me} Mélanie Meillard:** Triple championne suisse OJ 2 de Slalom Géant, Slalom, Combi Race et Triple championne valaisanne de Slalom Géant, slalom, Super G.
- **M. Loïc Meillard:** Vice-champion suisse junior 1 de Descente et Super G.
- **M. Jérémy Mayoraz:** Champion Suisse de relais 3 x 1000 m, cadets B, Champion Valaisan du 600 m, cadets B et Champion Valaisan de cross, cadets B.

— Niveau international —

- **M. Bastien Dayer:** 3^e aux championnats du monde de télémark à Espot en Espagne et Champion du monde par équipes.

Mérite culturel:

- **M. Lucien Gauye** pour avoir été l'initiateur du musée hérémensard il y a 25 ans.

Coups de cœur:

- **M. Gilles Sierro**, pour la première descente à ski du couloir sud-ouest de la Dent-Blanche.
- **M. Dominique Seppey**, pour ses sculptures à la tronçonneuse.
- **M. Louis-Joseph Mayoraz**, pour le développement de son application «Swiss 3D».



Loïc Meillard



Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux habitants le 28 décembre dernier à la maison bourgeoise.

Divers

Montagn'art

Le casting de cette 7^e édition fut d'une qualité jamais atteinte. En effet, le comité d'organisation a retenu 12 sculpteurs internationaux parmi les 80 candidatures qui avaient été adressées.

Pas moins de 7 nationalités étaient représentées avec notamment des artistes venus d'Argentine, de Biélorussie, d'Italie, de Pologne, de France ou encore de République Tchèque. S'ajoutaient à ces heureux élus les artistes locaux: Dominique Seppey, Julien Fournier et William Besse.

Du 5 au 10 août, sous le regard des nombreux visiteurs qui ont parcouru les différents sites d'exposition (Les Masses, les Collons et Thyon 2000), ces artistes ont travaillé quotidiennement afin de transformer leur bille de bois de 2 mètres de haut en une sculpture monumentale sur le thème «Eau source de vie».

Finalement le samedi 10 août toutes les œuvres furent exposées autour de la tente de fête aux Collons 1800 et c'est le public venu en nombre malgré la pluie qui a joué le rôle de jury en votant pour leur sculpture préférée. Près de 700 votes furent dépouillés.

Si le 1^{er} prix toutes catégories confondues est revenu au régional de l'étape Dominique Seppey, le 1^{er} prix de la catégorie des sculpteurs retenus sur projet est revenu au français Alexandre Berlioz, suivi au 2^e rang du tchèque Pavel Spelda et au 3^e rang du Biélorusse Vitali Panok.

Vous pouvez admirer la sculpture ayant remporté le 2^e prix à l'ancienne école d'Euseigne.

La prochaine édition aura lieu du 11 au 16 août 2014 et aura pour thème «Le feu». A vos agendas!



◀ Le 1^{er} prix de l'édition 2013 réalisée par l'artiste français Alexandre Berlioz

▼ Les sculpteurs de l'édition 2013



Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Amicale des Chasseurs	p.a. M. Marc-Antoine Genolet	Rte de la Condémine 13	1987 Héréence	ma-genolet64@bluewin.ch
Amicale des Sapeurs Pompiers	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Rte de Mâche 34	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale Villageoise Mâche	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Caisse d'assurance du bétail	p.a. M. Roger Dayer	Rue Centrale 5	1987 Héréence	
Cercle Théâtral	M. Andy Dayer	Rte Principale 9	1987 Héréence	andy.dayer@hotmail.com
Chœur «St-Nicolas»	p.a. M. Laurent Bovier	Rue de l'Eglise 28	1987 Héréence	laubov@bluewin.ch
Chorale «St-Georges»	p.a. M. Norbert Seppey	Rue de Bétric 9	1982 Euseigne	norbert.seppey@bluewin.ch
Club de Pétanque	p.a. M. Sierro Candide	Rte Principale 68	1987 Héréence	candidesierro@bluewin.ch
Commission touristique	p.a. M. Pralong Jean-Pierre	Rte Principale 13	1987 Héréence	jean-pierre.pralong@bluewin.ch
Conseil de Communauté	p.a. M. Yvan Delaloye	Rte de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Consortage d'Essertze	p.a. M. Michel Mayoraz	Le Chemin Neuf 21	1987 Héréence	michelmayoraz@bluewin.ch
Consortage d'Orcheraz	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 25	1987 Héréence	
Consortage de Mandelon	p.a. M. Nicolas Gauye	Rte Devant l'Eglise 5	1981 Vex	
Fanfare «La Dixence»	p.a. M. Samuel Sierro	Rte de Courtille 30B	1981 Vex	sierro75@gmail.com
FC US Hérens	p.a. M. Daniel Moix	Case postale 67	1981 Vex	moixetzorzisa@bluewin.ch
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	p.a. M. Hervé Mayoraz	Rte de la Condémine 64	1982 Euseigne	hervemayo@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	p.a. M ^{me} Josiane Delavy	R. du Plan de la Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique «L'Alouette»	p.a. M. David Dayer	Rue de Lousse 20	1987 Héréence	dayer.david@bluewin.ch
Guggenmusik «Les Peinsâkliks»	p.a. M ^{me} Amélie Charbonnet	Ch. des Clèves 22	1991 Salins	benjidads@hotmail.com
Héréence Jeunesse	p.a. M. Luke Dayer	Rue Centrale 5	1987 Héréence	
Hérens Basket	p.a. M ^{me} Alexandra Dayer	Rte Principale 5	1987 Héréence	
Lè Tsaudric	p.a. M. J.-Michel Robyr	Rue dela Mâchette 8	1987 Héréence	
Les Amis du Moulin	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Héréence	bruno.genolet@bluewin.ch
Les Amis du Pain	p.a. M ^{me} Chantal Gauye	Ch. des Pyramides 1	1982 Euseigne	chantal.gauye@bluemail.ch
Moto-Club Razes Pâquerettes	p.a. M. Antonio Richiedei	Rte de la Condémine 56	1982 Euseigne	cunigham@bluewin.ch
Patrimoine Héréence	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 425 Mâche	1987 Héréence	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
Section Ste Bernadette	p.a. M ^{me} Lyse-Marie Pralong	Rte de Fond Ville 2	1987 Héréence	lyse.marie@hotmail.com
Ski-Club «Héremencia»	p.a. M. Luc Genolet	Rte des Epinettes 10	1981 Vex	lgenolet@bluewin.ch
Ski-Club «Les Pyramides»	p.a. M. Frédéric Gauye	Faverze 19	1981 Vex	frederic.gauye@hotmail.com
Société des Pêcheurs amateurs	p.a. M. Vincent Bolli	Rte de Miège 30	3968 Veyras	
Société de Développement	p.a. M. Charly Sierro	Case postale 22	1987 Héréence	heremence@valdherens.ch
Sté de Gym «La Gentiane»	p.a. M. Bertrand Cretton	Case postale 4	1987 Héréence	bertrandcretton@hotmail.com
Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot	p.a. M. Pitteloud Fernand	Rue de Parapet 13	3965 Chippis	pitt@netplus.ch
Société de tir «Le Grütli»	p.a. M. Yannick Sierro	Route de la Fin 10	1982 Euseigne	sierroyannick@hotmail.com
Sté des «Vieilles Cibles»	p.a. M. P.-Alain Bourdin	Route Principale 68	1987 Héréence	palbourdin@bluewin.ch
Tennis-Club Héréence	p.a. M. Willy Roh	Rte Derrière l'Eglise 29	1981 Vex	wroh@bluewin.ch
Uni-Hockey-Club Hérens	p.a. M. Georgy Zäch	Rte de Mâche 30	1987 Héréence	president@uhcherens.ch
Union Villageoise	p.a. M. Arsène Gaspoz	R. de la Combalette 5	1982 Euseigne	

Memento

Administration communale (*)

Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:

Lundi: 14h à 17h30
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h
Vendredi: 14h à 17h
E-Mail: commune@heremence.ch
Web: www.heremence.ch

Cadastre (*)

Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:

Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: cadastre@heremence.ch

Service technique (*)

Responsable: M. Dayer Patrick
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:

Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: patrick.dayer@heremence.ch

Constructions (*)

Tél. 027 282 50 29

Eau potable:

Tél. 079 628 60 00

Conciergerie

Responsable:
M. Sierro Jean-François
Natel 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès
de l'administration communale

Ecoles à Hérémence

1^{re} à 4^e primaire et enfantine:
Tél. 027 282 50 35
5^e et 6^e primaire:
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne:
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture:
Mardi: 16h à 19h
Jeudi: 16h à 19h
Fermé durant les vacances scolaires

AVS

M. René Micheloud, secrétaire communal
Reçoit sur rendez-vous
Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire et Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Juge et Président de l'APEA:
M. Sierro Charly, Hérémence
Natel 079 347 55 00
Vice-Juge:
M^{me} Logean Marylène
Tél. 027 281 24 01

(*) Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin

Ensevelissements

Responsable:
M. Marc-Antoine Dayer
Natel 079 697 72 64

**Etat civil pour le Val d'Hérens
Office d'état civil de Sion**

Tél. 027 606 33 40
Fax 027 606 33 44

Offices de poste

Edelweiss Market
Hérémece: 027 281 20 66
Euseigne: 027 281 21 73

Appel sanitaire d'urgence

Tél. 144

Feu

Numéro d'alarme: 118

Hôpital régional de Sion

Tél. 027 603 40 00

Médecin

D^r Claude Marguerite De Rüter
Rte de Sion 11 – Home St-Sylve,
Rez inférieur – 1981 Vex
Tél. 027 207 51 21
Fax 027 207 51 22
E-mail: cabvex@derüter.ch

Pharmacie

Pharmacie de Vex
Tél. 027 207 26 26

Résidence St-Sylve, Vex

Tél. 027 208 50 00

**Association
pour le Centre médico-social
subrégional du Val d'Hérens**

Tél. 027 281 12 91
Fax 027 281 12 33

**Société de développement
du Val des Dix**

Tél. 027 281 15 33
Saison d'hiver 027 281 31 80
Fax 027 281 33 70

Paroisse d'Hérémece

Tél. 027 281 13 86

Conseil de communauté

Par Yvan Delaloye, Euseigne
Tél. 027 281 38 63

Service forestier

Garde forestier du cône de Thyon:
M. Bourdin Olivier
Natel: 079 637 53 44
Fax 027 207 31 51

Distribution d'électricité

Energie de Sion-Région SA (ESR SA)
1951 Sion
Tél. 027 324 01 11

**Stand de tir intercommunal
à Praz-Jean**

Tél. 027 281 25 53



Commune
Hérémente
www.heremence.ch

